

COMMUNE de CETON

Séance du 16 Juin 2023

* * * * *

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi seize juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 12 juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence LEPROUST, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents, M^{mes} et M^{rs} :

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Guy VOLLET, adjoints,
Philippe RAGOT, Brigitte LAURENT, Joël VOISIN, Patrick COLELLA, Billy PASQUIER, Sophie GOHON, Laura BUAILLON, Frédéric NAUDON, Agnès JANDOT, Françoise MANIERE, Wilfrid BARBET et Philippe VOLCKER.

Absents ayant donné procuration : M^{me} Maryse CHALOIS (pouvoir à M^{me} Françoise NION) et M^r Stanislas LEPIC (pouvoir à M^r André BESNIER).

Absent : M^r Patrick GRÉGORI.

M^{me} Sophie GOHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'ordre du Jour :

Élection du Maire,
Détermination du nombre d'Adjoints,
Élections des Adjoints.

* * * * *

Objet -

Élection du Maire et des Adjoints -

Acte : 5.1.1.

Réf : 2023-06-16/01

Accusé certifié exécutoire -
Réception par le Préfet : 19/06/2023

Vu l'acceptation de la démission de M^r Patrick GREGORI, de son mandat de maire, par M^r le Préfet le 12 juin 2023, le conseil municipal composé de 19 conseillers municipaux doit élire le maire et les adjoints.

La séance a été ouverte sous la présidence de M^{me} Laurence LEPROUST, 1^{ère} adjointe.
M^{me} Sophie GOHON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Election du maire -

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, M. Philippe RAGOT, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré seize conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M^{me} Agnès JANDOT et M^r Billy PASQUIER.

Résultats du premier tour de scrutin

a)- Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote	0
b)-Nombre de votants (bulletins déposés)	18
c)-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	01
d)-Nombre de suffrages blancs	01
e)-Nombre de suffrages exprimés	16
f)- Majorité absolue	09
Noms et prénoms des candidats /	Nombre de suffrages obtenus
BESNIER André	15
LEPROUST Laurence	01

M. André BESNIER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election des adjoints -

Sous la Présidence de M. André BESNIER, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Résultats du premier tour de scrutin

a)- Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote	0
b)-Nombre de votants (bulletins déposés)	18
c)-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	01
d)- Nombre de suffrages blancs	04
e)- Nombre de suffrages exprimés	13
f)-Majorité absolue	07

Nom du candidat placé en tête de liste /	Nombre de suffrages obtenus
LEPROUST Laurence	13

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1ère adjointe : Laurence LEPROUST

2ème adjoint : Guy VOLLET

3ème adjointe : Françoise NION

* * * * *

Objet -

Détermination du nombre d'Adjoints-

Acte : 5.1.2.

Réf : 2023-06-16/02

Accusé certifié exécutoire -
Réception par le Préfet : 19/06/2023

Votants : 18
Pour : 15
Contre : 02
Abstentions : 01

M. André BESNIER, maire nouvellement élu, rappelle aux membres qu'en application de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre de ses adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour notre commune : 5.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 4 adjoints.

Le maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se déterminer sur ce point, et propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité, fixe le nombre d'adjoints à 3.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

Le Compte rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 20 juin 2023

RÉCAPITULATION DES DÉLIBÉRATIONS

N ^{os} d'ordre	Réf.actes	Objet
2023-06-16/01	5.1.1.	Élection du Maire et des Adjoints -
2023-06-16/02	5.1.2.	Détermination du nombre d'Adjoints -

Le Maire,



André BESNIER

La secrétaire de séance,

Sophie GOHON